



Conseil Municipal de Manneville-sur-Risle

Procès-verbal

Séance du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin à dix heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Séance : 05/06/2026

Convocation : 01/06/2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Présents	Isabelle DUONG, Denis LAMY, Florence ROUXEL, Christiane RIOU, Patrick NUTTENS, Jean DUREL, Sandrine AUDET, Carole ROGERS, Bertrand MAROUSEZ, Kenny ROJAS, Kélian DUPUIS, Laëtitia VAUDRY, Conseillers Municipaux.
Excusés	Philippe BERTOIS qui donne pouvoir à Florence ROUXEL - Nadine PICHON qui donne pouvoir à Isabelle DUONG - Arnaud LECOMTE qui donne pouvoir Kélian DUPUIS.
Absent	-
Secrétaire de séance : Florence ROUXEL.	

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente (24/04/2026)
- Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour l'élection des 3 sénateurs du Département le 27 septembre 2026
- Subventions de fonctionnement attribuées aux associations et divers - 2ème délibération d'attribution
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 10h00.

Madame le Maire procède à l'appel et constate que **le quorum est atteint.**

Approbation du procès-verbal de la séance précédente (24/04/2026)

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 à l'unanimité.

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour l'élection des 3 sénateurs du Département le 27 septembre 2026

Délibération 20260605-01

Vu le Code électoral,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
 Vu le Décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
 Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INT2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
 Vu l'arrêté préfectoral n°DCL/BCE/2026/109, en date du 13 mai 2026, indiquant le nombre de délégués des conseils municipaux à élire dans chaque commune de l'Eure dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, et son annexe (n°2) concernant la Commune de MANNEVILLE-SUR-RISLE,

Madame le Maire informe que, conformément aux articles L284 et L286 du code électoral, il convient de désigner trois délégués titulaires et trois suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection de trois sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Elle rappelle qu'en application de l'Article R133 du Code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le maire, ainsi que les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :

Composition du bureau électoral

Présidente : Madame Isabelle DUONG, Maire

Secrétaire : Madame Florence ROUXEL

Les 2 conseillers présents les plus âgés :

- Mme RIOU Christiane
- M. LAMY Denis

Les 2 conseillers présents les plus jeunes :

- M. DUPUIS Kélian
- M. ROJAS Kenny

Madame le Maire rappelle qu'en application des Articles R133 et L289 du Code électoral, les délégués et les suppléants sont élus, sans débat au scrutin secret, sur une même liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire (ou incomplète) qui doit comprendre alternativement un homme et une femme, et dans l'ordre de présentation de la liste (les premiers candidats étant proclamés élus délégués et les suivants suppléants), selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le Maire constate que deux listes de candidats ont été déposées :

Liste n°1		
"Liste menée par Mme Isabelle DUONG"		
Ordre	NOM	Prénom
1	DUONG	Isabelle
2	LAMY	Denis
3	ROUXEL	Florence
4	ROJAS	Kenny
5	RIOU	Christiane
6	MAROUSEZ	Bertrand

Liste n°2		
"Renouveau pour Manneville-sur-Risle"		
Ordre	NOM	Prénom
1	DUPUIS	Kélian
2	VAUDRY	Laëtitia
3	LECOMTE	Arnaud

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe à Madame le Maire qui constate également, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal la dépose lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le président déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 15
- suffrages déclarés nuls : 0
- suffrages blancs : 0
- suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- "Liste menée par Mme Isabelle DUONG" : douze (12) voix
- "Renouveau pour Manneville-sur-Risle" : trois (3) voix

Délégués titulaires

quotient électoral = 5

- "Liste menée par Mme Isabelle DUONG" : trois (3) sièges
- "Renouveau pour Manneville-sur-Risle" : zéro (0) siège

Délégués suppléants

quotient électoral = 5

- "Liste menée par Mme Isabelle DUONG" : trois (3) sièges
- "Renouveau pour Manneville-sur-Risle" : zéro (0) siège

Il prend acte de l'avis favorable du Comité Social Territorial auprès du CdG27 en date du 28/04/2026 pour fixer le ratio d'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois pourvus et grades occupés sont inscrits au budget.

Commune de MANNEVILLE-SUR-RISLE (27500)			DATE au plus tôt	01/09/26	01/11/26	01/12/26
Tableau des effectifs - <i>Délibération 20260605-03 du 05/06/2026</i>			/35ème	F/C/V (*)	F/C/V (*)	F/C/V (*)
Filière Administrative						
Catégorie A						
	Attaché territorial principal	Secrétaire Générale de Mairie	35,00	F	F	F
	Attaché territorial	Secrétaire Générale de Mairie	35,00	V	V	V
Catégorie B						
	Rédacteur territorial principal de 1ère classe	Secrétaire de Mairie	35,00	V	V	V
Catégorie C						
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Agent d'accueil polyvalent	35,00	F	F	F
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Agent d'accueil polyvalent	35,00	F	F	F
	Adjoint administratif territorial	Agent d'accueil polyvalent	35,00	V	V	V
	Adjoint administratif territorial	Agent d'accueil polyvalent	35,00	V	V	V
Filière Technique						
Catégorie B						
	Technicien territorial	Responsable des Services Techniques	35,00	V	V	F
	Technicien territorial	Adjoint au Responsable des Services Techniques	35,00	V	V	F
Catégorie C						
	Agent de maîtrise territorial principal	Responsable des Services Techniques	35,00	F	F	V
	Agent de maîtrise territorial	Adjoint au Responsable des Services Techniques	35,00	F	F	V
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Agent technique polyvalent spécialisé	35,00	V	F	F
	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent spécialisé	35,00	F	V	V
	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	35,00	F	F	F
	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	33,75	C	C	C
Filière Culturelle						
Catégorie C						
	Adjoint territorial du patrimoine	Agent d'accueil du Musée	2,00	C	C	C
Modifications			(*) F=Fonctionnaire / C=Contractuel / V=Vacataire			

Questions diverses.

- Réunion publique du 02/06/2026 à 18h00 **Rue des Longs Champs** : M. Alain LEBOUCHER, 8^{ème} vice-président de la CCPAVR, en charge de l'aménagement et de l'entretien de la voirie et du plan intercommunal de sauvegarde, va faire des propositions de modification des aménagements de sécurité à la commune.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal, **jeudi 03/09/2026 à 18h30**.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire clôt la séance à 10h40.

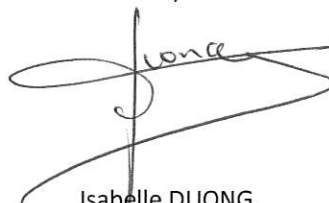
À Manneville-sur-Risle, le 05 juin 2026.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Florence ROUXEL.

Isabelle DUONG.

Madame le Maire **proclame élus délégués** par les membres du Conseil Municipal :

DUONG Isabelle
LAMY Denis
ROUXEL Florence

Madame le Maire **proclame élus suppléants** par les membres du Conseil Municipal :

ROJAS Kenny
RIOU Christiane
MAROUSEZ Bertrand

Madame le Maire constate qu'il n'y a aucun refus, de la part des délégués, d'exercer son mandat après la proclamation de leur élection.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces désignations qui sont conformes en tout point à celles mentionnées dans le procès-verbal (établi en trois exemplaires) portant désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection de trois sénateurs du Département le dimanche 27 septembre 2026, et CHARGE Madame le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats de l'élection aux services préfectoraux conformément à la réglementation en vigueur.

Subventions de fonctionnement attribuées aux associations et divers - 2^{ème} délibération d'attribution
Délibération 20260605-02 **Adoptée à l'unanimité**

Madame le Maire informe les membres présents que, depuis la réunion du Conseil Municipal du 24 avril, elle a reçu quatre nouvelles demandes de subventions par des associations/organismes :

- France AVC Normandie à CORNEVILLE/RISLE
montant attribué en 2025 = 50 € **montant proposé pour 2026 = 50 €**
- Bourneville-Sainte-Croix Volley-Ball
montant attribué/adhérent mannevillais en 2026 (2) = 10 € **montant proposé pour 2026 = 20 €**
- Comité Jumelage ZALASZENTLASZLO
montant annuel moyen attribué de 2020 à 2024 = 400 € **montant proposé pour 2026 = 500 €**
- Association ESPPRI (Ethique en Soins Palliatifs du Pays Risleois / CH Pont-Audemer)
dernier montant attribué = 100 € en 2020 **montant proposé pour 2026 = 100 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder les **subventions aux associations/organismes** ci-dessous pour les montants indiqués dans le tableau ci-après, et autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération :

ASSOCIATION / ORGANISME	Montant accordé
France AVC Normandie à CORNEVILLE/RISLE	50 €
Bourneville-Sainte-Croix Volley-Ball (BSCVB)	20 €
Comité Jumelage ZALASZENTLASZLO	500 €
ESPRI (Ethique en Soins Palliatifs du Pays Risleois / CH Pont-Audemer)	100 €
TOTAL	670 €

Mise à jour du tableau des effectifs
Délibération 20260605-03

Adoptée à l'unanimité

Madame le Maire expose que, dans un souci d'améliorer l'organisation des services tout en respectant la politique de promotion et de valorisation des parcours telle que définie dans les Lignes Directrices de Gestion et considérant la capacité budgétaire de la commune, elle souhaite procéder à la nomination en tant qu'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, d'un adjoint technique territorial admis à l'examen professionnel correspondant, et cela en adéquation avec son poste, ses aptitudes professionnelles et sa manière de servir.

Par ailleurs, Madame le Maire informe les membres présents que le Comité Social Territorial auprès du CdG27 en date du 28/04/2026 a bien émis un avis favorable pour fixer le ratio d'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois, tel que décidé par délibération n° 20260424-09 du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la mise à jour modificative du **tableau des effectifs** selon annexe ci-après (*emplois tous ouverts aux fonctionnaires et contractuels*) :